



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 100889

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir des éditions locales d'information sur les antennes régionales de France 3 dans le cadre de la fusion des régions. Ces chaînes de télévision publique, en fournissant des informations de proximité, en reflétant la richesse culturelle et économique des territoires et en occasionnant par là-même un fort rayonnement local, assurent quotidiennement des missions de service public essentielles. Couvrant l'ensemble du territoire, elles sont souvent une source d'informations privilégiée pour les foyers, notamment s'agissant des plus modestes et des personnes âgées. Or depuis la fusion des régions dans le cadre de la réforme territoriale, on perçoit des inquiétudes légitimes tant chez les professionnels de l'information locale que chez les usagers de ce service public, qui craignent que le passage à une seule région - en l'occurrence la région Grand-Est - ne devienne un prétexte pour faire des économies en supprimant les éditions locales afin de ne garder qu'un seul journal régional. Cela serait catastrophique tant pour les salariés des antennes locales de France 3 qui craignent de perdre leur travail que pour le service public de l'information qui souffrirait d'un appauvrissement de la télévision de proximité avec des répercussions sur sa mission de lien social. Il faut par ailleurs souligner que les bassins de vie régionaux sont suffisamment denses et riches pour fournir des informations détaillées, donner la parole aux acteurs de la vie publique ou aux associations et ainsi montrer la vie des territoires dans toutes leurs spécificités. Il apparaît donc essentiel de maintenir l'existence de ces rédactions régionales diverses et il souhaite savoir ce que compte faire le Gouvernement afin de garantir aux salariés et aux usagers le maintien d'un service public de l'information de qualité et de proximité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attaché aux missions du réseau France 3, qui contribue de manière essentielle à éclairer le débat démocratique, à développer l'information de proximité et à renforcer la cohésion sociale sur le territoire, dans un contexte où les médias privés, souffrant d'un marché publicitaire dégradé, limitent parfois leurs moyens pour couvrir l'actualité locale. Le contrat d'objectifs et de moyens 2016-2020 de France Télévisions, signé le 19 décembre 2016, prévoit que « les contenus régionaux doivent gagner en visibilité grâce à une restructuration des offres régionales, tant linéaires que numériques, autour d'un bouquet de 13 marques régionales plus fortes, cohérent avec le nouveau découpage territorial des régions, tout en préservant une information de proximité grâce à ses rédactions régionales et locales et en tenant compte des spécificités culturelles des territoires notamment s'agissant des langues régionales ». S'agissant plus particulièrement des éditions locales de France 3 de la région Grand-Est, leur fermeture n'a jamais été envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100889

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 novembre 2016](#), page 9714

Réponse publiée au JO le : [9 mai 2017](#), page 3339